

Attentat de Nice : des associations de victimes dénoncent la parution de photos dans « Paris Match »

jeudi 13 juillet 2017, par [Thémis](#)

Les images publiées par l'hebdomadaire, issues de la vidéo de surveillance du 14 juillet 2016, « portent atteinte à la dignité des victimes et de leurs proches », avaient dénoncé des associations de victimes.

A l'avant-veille des commémorations de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice, des associations de victimes se sont élevées mercredi 12 juillet contre la publication, dans l'hebdomadaire Paris Match à paraître jeudi, d'images issues de la vidéosurveillance. Des photos « extraites des bandes de vidéosurveillance de la ville de Nice et placées sous scellés » qui « portent atteinte à la dignité des victimes et de leurs proches », a estimé l'avocat de la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac), Eric Morain.

L'avocat appelle le parquet antiterroriste de Paris « à faire cesser ce trouble manifestement illicite ». Cette requête est aussi soutenue par l'association Promenade des anges, qui rassemble les proches des victimes de l'attentat au camion bélier qui a ensanglanté la célèbre promenade des Anglais le 14 juillet 2016.

« Ces captures d'écran, publiées sans précaution aucune, portent atteinte à la dignité des victimes et de leurs proches » et sont publiées « uniquement pour faire du sensationnel » et « créer une atmosphère morbide et voyeuriste », dénoncent les associations.

Les médias appelés à « la retenue » après l'attentat

Christian Estrosi, le maire de Nice, a, lui aussi, critiqué la publication d'images « insoutenables et abjectes ».

Pour l'avocate du journal, « le sujet de Paris Match sur le 14 juillet est au contraire un hommage aux victimes et aux rescapés ». « Il n'y a pas de photos montrant le visage des victimes ou portant atteinte à leur dignité. Les images montrent le camion de très loin au moment où il arrive sur la foule, et des silhouettes de gens qui marchent », a déclaré Me Marie-Christine Percin à l'Agence France-Presse (AFP).

Dans un texte publié sur parismatch.com, le directeur de la rédaction de l'hebdomadaire, Olivier Royant, assure qu'« il s'agit de vues de loin, de plans larges, sans identification possible des victimes ni atteinte à leur dignité. Elles sont publiées dans un souci de compréhension des événements. » Il défend la « liberté d'informer ».

A la suite de l'attentat de Nice, plusieurs médias avaient déjà été pointés du doigt pour avoir notamment diffusé des images de victimes sur la promenade des Anglais. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel avait appelé l'ensemble des médias audiovisuels à « la prudence et à la retenue, protectrices de la dignité humaine et de la douleur des personnes ».

Date : 12/07/2017

Source : Le Monde avec l'AFP